



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) : ARKEMA ET DÉPÔTS PÉTROLIERS**

12 décembre 2024

---

# Sommaire

## 14h30 Ouverture de la séance - Introduction

- **Actualisation de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS**
- **Bilan d'activité par les exploitants**
- **Bilan d'activité par les inspecteurs de la DREAL**
- **PPRT – sécurisation de l'habitat (Métropole - Secureno'v)**
- **Points SDMIS / DDT**
- **Questions diverses**

## 17h00 Clôture

# Actualisation de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS



Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement

Direction départementale  
de la protection des populations

DREAL-UD69-A8  
DDPP-SPE-LDG

Arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL 2024-217  
portant renouvellement de la Commission de Suivi de Site  
des sociétés Dépôt Pétrolier de Lyon, Entrepôts Pétroliers de Lyon,  
Stockages Pétroliers de Lyon situées au Port Edouard Herriot  
à Lyon 7<sup>me</sup> et ARKEMA à Oullins-Pierre Bénite

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est  
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-2-1, R. 125-8-1 à R. 125-8-5,  
L. 125-2, L. 515-8 et D. 125-29 à D. 125-34 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au  
fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 mai 1985 modifié régissant le fonctionnement des activités  
exercées par la société ARKEMA France dans son établissement situé rue Henri Moissan  
à Pierre-Bénite ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 1998 modifié autorisant la société EPL à exploiter à Lyon  
7<sup>e</sup> des installations de stockage de produits pétroliers ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 1998 modifié autorisant la société DPL à exploiter à Lyon  
7<sup>e</sup> des installations de stockage de produits pétroliers ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 1998 modifié autorisant la société SPR à exploiter à Lyon  
7<sup>e</sup> des installations de stockage de produits pétroliers ;

**Refonte de l'arrêté  
préfectoral le  
22/11/2024  
-  
Nouvel entrant LPO**

# Unité départementale DREAL du Rhône

- ICPE : 311 ICPE A, 42 ICPE SEVESO (SH & SB), 102 ICPE « IED », 33 Carrières
- Qualité de l'air
- Près de 250 « Sites et sols pollués »
- 712 km de canalisations de transport dont
- 485 km de canalisation de gaz naturel
- 11 PPRT en vigueur dont le plus « gros » de France,  
1 procédure PPRT relancée,  
1 en cours d'abrogation
- Des projets structurants : EFL, PLEH, H2, décarbonation

**Un parc d'ICPE  
conséquent  
et varié**



# Unité départementale DREAL du Rhône

- Note du 24/11/2016 relative au plan pluriannuel de contrôle des ICPE

Ets prioritaires = 1\*an, Ets à enjeux = 1\*3 ans, les autres = 1\*7 ans

+ les suivis de sanctions

+ les inspections réactives suite à incident/accident

+ inspections actions nationales/régionales

+ inspections suite à signalement/plainte

**20 inspecteurs**

---

**361 inspections**

**60 contrôles inopinés**

**66 mises en demeure**

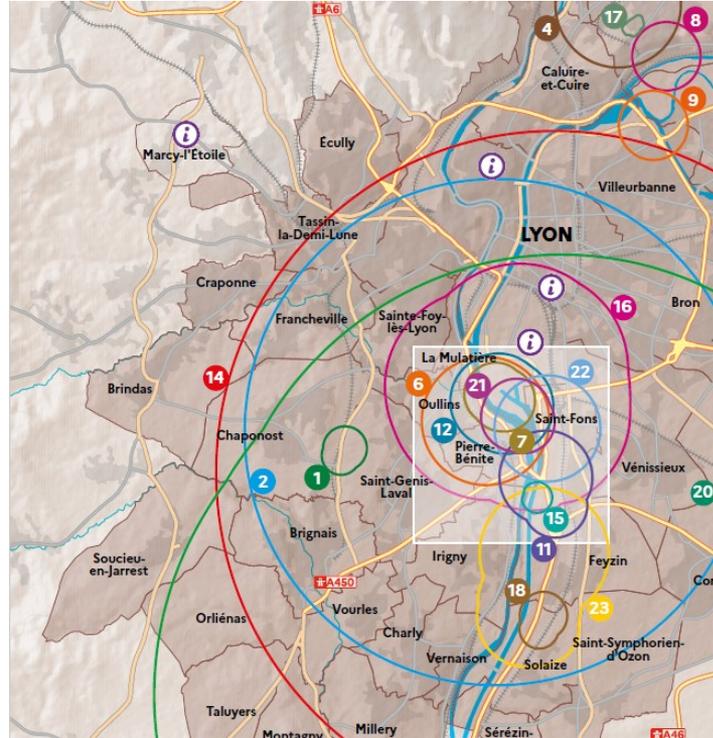
**12 amendes**

**16 astreintes financières**

*(chiffres 2023)*

# Unité départementale DREAL du Rhône

- Campagne « **Les Bons Réflexes** » - automne 2023
- Les populations concernées par les risques industriels majeurs sont celles qui vivent ou travaillent à l'intérieur du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) d'un site présentant des risques industriels majeurs.



Bassin de population :

Lyonnais

----

28 Ets

41 communes

1 335 000 personnes

[lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com)

# Unité départementale DREAL du Rhône

- Entre 2 campagnes « Les Bons Réflexes »

**VILLAGE FORUM**  
**Prévention  
des risques industriels**

Hall des fêtes à Saint-Fons

**VENEZ NOMBREUX DÉCOUVRIR :**

- + Des ateliers ludiques et variés
- + Des professionnels de la gestion du risque industriel
- + Les bons réflexes à adopter en cas de crise

**Le samedi 5  
Octobre 2024  
de 10h à 17h**

**OUVERT  
À TOUS !**

**17h** "Accords mineurs pour risques majeurs"  
Théâtre participatif avec la compagnie Imp'acte

Judi 3 et vendredi 4  
journées dédiées aux scolaires

Design : verité.francisco@paleo.fr

Logos of partners: Préfète du Rhône, Saint-Fons, Académie de Lyon, Ifre FIME, SCIRMS, Mairie de Saint-Fons, SPPPY, UDR, UDR Rhône-Alpes, URANS, Association Prévention Rhône-Alpes, Département du Rhône, Mairie de Grand-Lyon, SPIRAL, APORA, UMA, Préfecture du Rhône

3 journées dédiées  
aux risques  
industriels les 3, 4 et  
5 octobre 2024 -  
Saint-Fons

# Unité départementale DREAL du Rhône

- Les données de l'inspection accessible au public interne

Georisques

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**GÉORISQUES**  
Mieux connaître les risques sur le territoire

Contact Paramètres d'affic

Rechercher

Particulier Collectivité **Expert**

Expert > M'informer sur les installations classées > Accès aux données

## Installations classées

Partager la page

ou autres sites inspectés

[Retour](#)

### Accès aux données

Cette base contient l'ensemble des sites soumis à autorisation et enregistrement (en fonctionnement ou cessation d'activité) ainsi qu'un certain nombre de sites qui ne sont pas classés comme ICPE mais qui ont été inspectés.

Sont disponibles dans Géorisques :

- les établissements soumis à autorisation ou enregistrement en exploitation avec titre et ceux pour lesquels nous avons des dates d'inspection antérieures à 2022, ou une inspection avec rapport après le 1er janvier 2022 ;
- pour les autres établissements déclarés ou en dessous des seuils de la nomenclature, ne sont disponibles dans Géorisques que les établissements ayant fait l'objet d'une inspection avant 2022 ou d'une inspection avec rapport après le 1er janvier 2022.

Dernière mise à jour de la base de données : 23/09/2024

Bilan annuel de  
l'inspection –  
Internet DREAL

Sécurité et contrôle des sites  
industriels en Auvergne-Rhône-Alpes

Département des risques

Retrouvez dans ce dossier de presse le bilan 2023 et les priorités 2024 de l'action des inspecteurs des installations classées en Auvergne-Rhône-Alpes, à la fois quant aux risques accidentels et aux risques de pollutions.

Publié le 20/09/2023 | 1 Pg à jour le 08/07/2024

Chaque année, la DREAL publie un bilan détaillé sur la sécurité des sites industriels dans la région et les contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.



# Bilan d'activité par les exploitants - Présentations

## Bilan d'activité par l'inspection : ARKEMA - inspections

**Site contrôlé  
10 fois en 2024,  
hors contrôle inopiné**

- Bilan des inspections 2024 : 10 inspections dont 1 inopinée

Date	Thème	Nature	Suites
05/01/24	Rubriques de classement ICPE	Régimes administratifs	Compléments d'information
12/03/24	Secteur Chlore	Risques accidentels	Demandes d'actions correctives
26/03/24	OCP eaux de surface	Risques chroniques	Demandes d'actions correctives
11/06/24	Action national air / COV	Risques chroniques	Demandes d'actions correctives
03/07/24	Sécheresse	Risques chroniques	Compléments d'information
17/07/24	Secteur Forane inflammables	Risques accidentels	Compléments d'information
22/07/24	Fluides frigorigènes	Risques chroniques	Levée de mise en demeure
03/10/24	Notice HFA 140	Risques accidentels	Demandes d'actions correctives
17/10/24	EDD HFA 140	Risques accidentels	Demandes d'actions correctives
25/11/24	PFAS	Risques chroniques	Demandes d'actions correctives

## Bilan d'activité par l'inspection : ARKEMA - prescriptions

- Arrêté préfectoral complémentaire du 17/01/24 : clôture de l'EDD BF3 :
  - Mise en place de MMR
  - études sur la ventilation, stabilité bâtiment et scénario de fuites ;
  - prochaine EDD au 05/09/27.
- Arrêté préfectoral complémentaire du 19/09/24 : Tierce expertise suite instruction EDD BF3 - conclusion pour avril 2025
- Arrêté préfectoral complémentaire du 09/02/24 : clôture de l'EDD Forane 22 :
  - liste MMR (mises en place par APC du 26/01/23), justifications attendus sur certains scénarios majorants
  - prochaine EDD au 28/04/28
- Arrêté préfectoral complémentaire du 05/11/24 : Plan de sobriété hydrique

## Bilan d'activité par l'inspection : ARKEMA - prescriptions

- Arrêté préfectoral complémentaire du 14/05/24 :
  - Mise en service d'un 3ème réacteur de PVDF « e-Lynx » ;
  - Amélioration de la station de traitement du secteur polymères ;
  - Additifs pour le réacteur HR (initiateur et agent de transfert) ;
  - Mise à jour du tableau des rubriques ICPE suite au démantèlement de l'atelier F143 notamment.
  
- Arrêté préfectoral complémentaire du 14/05/24 : PFAS
  - Complément liste PFAS surveillés ;
  - Modalités de surveillance eaux souterraines jusqu'au 16/05/25.

## Bilan d'activité par l'inspection : ARKEMA - instructions

- De nombreuses études de danger en instruction (10 sur 14) ;
- Instruction du dossier de ré-examen périodique dans le cadre de la révision des meilleures techniques disponibles à l'échelle européenne (réexamen dit IED)
- Poursuite des études, prélèvements et analyses dans le cadre de la pollution aux PFAS.

## Dépôts pétroliers - Lyon 7° - éléments communs

**Sites contrôlés  
*a minima 1 fois/an***

- **Seveso seuil haut pour :**

=> dépassement direct du seuil Seveso seuil haut pour l'activité de stockage de produits pétroliers (rubrique 4734).

- **Risques accidentels principaux** (risque majeur en cas d'incendie ou d'explosion) :

=> Effets thermiques

=> Effets de surpression suite à UVCE (explosion de vapeur non confinée d'essence)

## Dépôts pétroliers - Lyon 7° - éléments communs

- **Autres risques**

=> risques de pollution de l'air en cas de grave incendie

la combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies (données FDS)

- **Autres thématiques environnementales significatives**

=> rejets atmosphériques chroniques (COV)

ces effets sont limités par l'application des dispositions de l'arrêté ministériel du 3/10/2010 et par la récupération des vapeurs lors du remplissage des véhicules citernes

=> Risques de pollution des sols. Prévention par surveillance de l'état des réservoirs et des canalisations.

=> Risques de pollution des eaux de surface. N'existe quasiment qu'en situation accidentelle/incidentelle. Prévenu par débourbeur séparateur hydrocarbures, par surveillance des dispositifs de vidange des eaux pluviales des rétentions

## Bilan d'activité par l'inspection : DPL - Lyon 7°

**Pas de sanctions  
Administratives  
/ pénales**

Date	Thème	Nature	Suites
09/11/2023	Inspection terrain - Plan d'urgence POI dans le cadre d'un exercice PPI	Risques accidentels	Demande d'action corrective. Mandater labo pour analyse d'air pendant accident
07/08/2024	Inspection terrain – Émissions atmosphériques	Risques chroniques	Absence de suite
07/08/2024	Inspection terrain – Maîtrise des risques	Risque accidentel	Demande d'actions correctives

## Instruction : DPL - Lyon 7°

- Engagement de l'examen de la notice de réexamen de l'étude des dangers transmise le 04/10/2024

Notice examinée, mais n'a pas encore fait l'objet d'un rapport.

**Pas de sanctions  
Administratives  
/ pénales**

## Bilan d'activité par l'inspection : EPL - Lyon 7°

Date	Thème	Nature	Suites
23/11/2023	Inspection thématique : Défense contre l'incendie	Risques accidentels	Une demande documentaire
27/02/2024	Inspection thématique : Instruction demande de modification- Bac 37 en essence - Chantier	Risques accidentels et risques chroniques	Une demande d'action à engager : DT/DICT
30/04/2024	Exercice PPI -	Risques accidentels	Demande d'amélioration sur certains points du plan.
28/08/2024	Inspection thématique : Risque foudre, modifications bac 33 et 43	Risques accidentels	Absence de suite - Conformité

## Instruction : EPL - Lyon 7°

- Dossier de modification passage du bac 37 de distillats à essence, arrêté complémentaire du 16/07/2024
- Dossier de modification passage des bacs 33 et 43 en Jet A1, finalisation en cours d'une proposition d'arrêté complémentaire qui autorisera cette modification sous réserve du respect de dispositions complémentaires.

## Bilan d'activité par l'inspection : SPR - Lyon 7°

Date	Thème	Nature	Suites
15/11/2023	Inspection thématique : stratégie de lutte contre l'incendie	Risques accidentels	
09/12/2024	Inspection thématique – Maintien sécurité en phase d'arrêt du site	Risques accidentel	1 Action corrective -

## Instruction : SPR - Lyon 7°

- Arrêt du site programmé fin 2024, lettre SPR à préfecture le 13/09/2024

Dans ce cadre, réunions avec CNR, avec l'exploitant pour définir les attendus des travaux de remise en état du site

# Points SDMIS / DDT

# Points SDMIS

## ARKEMA – DAIKIN :

### - ORSEC PPI :

- Dernière version date de décembre 2019
- Mise à jour en cours de l'ORSEC PPI : objectif approbation de la version à jour en 2025

### - EXERCICES :

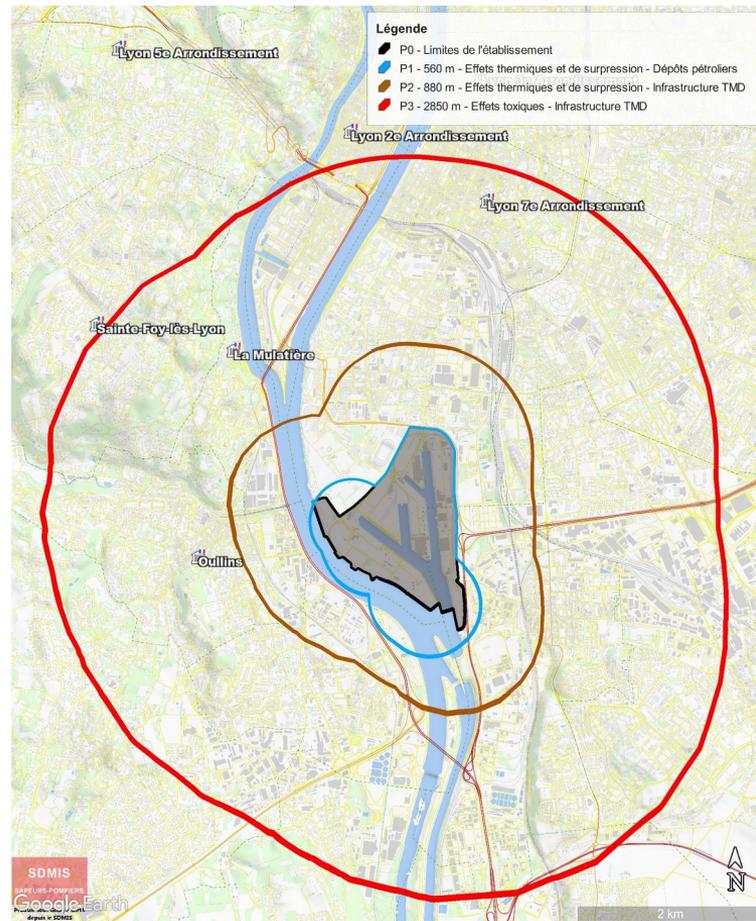
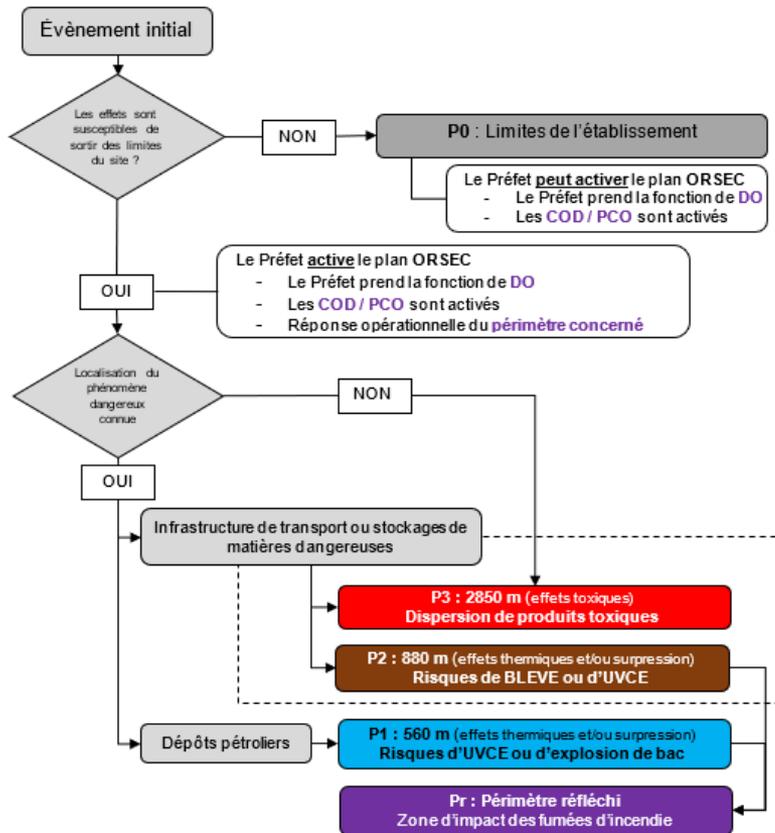
- Exercice de sécurité civile : réalisé le 23 janvier 2024
- Exercice de site DAIKIN : 30/05/23

# Points SDMIS

## PORT EDOUARD HERRIOT:

### - ORSEC PPI :

- Signature par la Préfète le 09/10/23 de l'ORSEC de zone Port Edouard Herriot
- Prise en compte des dépôts pétroliers et de l'infrastructure de transport de marchandises dangereuses
- 3 périmètres PPI
- Mise à jour anticipée envisagée pour prise en compte de la fermeture d'un dépôt pétrolier.  
Impact sur le périmètre P1



# Points SDMIS

## PORT EDOUARD HERRIOT:

- EXERCICES :
  - Exercices de sécurité civile :
    - Septembre 2022 : Infrastructure TMD
    - Novembre 2023 : DPL
    - Avril 2024 : EPL
  - Exercices de site
    - Juin 2024 : SPR
    - Novembre 2024 : DPL

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale du Rhône

Cellule Risques Technologiques

63 av. Roger Salengro – 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 72 44 12 00

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



# FIN

  
**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Focus PFAS – Sud de Lyon

# Situation Sud de Lyon

	Réalisé	En cours
<b>Rejets industriels - eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AP prescrivant la surveillance rejets : surveillance journalières pour Arkema (STEA et FR), <i>a minima</i> 20 PFAS+ 6:2 FTS + 6/2 FTCA, + 6:2 FTOH + 10:2 FTS + 4:2 FTS + PFOSA + AOF, et Daikin</li> <li>- Contrôles inopinés « eau » 2022, 2023, 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions Arkema pour réduire l'utilisation du 6:2 par paliers <b>avant l'arrêt fin 2024</b> et optimiser les pompages dans la nappe pour minimiser la pollution</li> <li>- Poursuite des prélèvements eau</li> <li>- Contrôles inopinés fin 2024</li> </ul>
<b>Rejets industriels - air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AP prescrivant la surveillance rejets : 2 an pendant 2 ans, 10 émissaires pour Arkema et 3 émissaires Daikin</li> <li>- Étude de dispersion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des prélèvements air au-delà de juin 2025</li> </ul>
<b>Retombées atmosphériques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AP prescrivant la surveillance des retombées : 1 campagne en 2023 et 2024, de 90j sur préleveurs passifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des prélèvements en 2025, mise en œuvre de prélèvements actifs</li> </ul>

# Situation Sud de Lyon

	Réalisé	En cours
<b>Eaux souterraines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AP prescrivant une étude approfondie des eaux souterraines sur site et hors site, <i>a minima</i> 20 PFAS + 6:2 FTS + PFOSA, sur 22 points de mesures</li> <li>- Étude d'optimisation des pompages sur site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre de nouveaux ouvrages de surveillance (PZ) en 2025</li> <li>- Poursuite des analyses en 2025 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> campagnes)</li> </ul>
<b>Milieu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures eaux superficielles Rhône, <i>fréquence semestrielle</i></li> <li>- Mesures sédiments Rhône, <i>fréquence annuelle</i>, + <i>Garon</i></li> <li>- Mesures sols et végétaux</li> <li>- Mesures eaux de pluie (arrosage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures complémentaires sols dans le cadre de l'IEM (cf ci-dessous)</li> </ul>
<b>Sanitaire / alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AP prescrivant IEM et EQRS</li> <li>- Mesures ARS sur l'eau potable (ARS)</li> <li>- Mesures sur les poissons (DREAL-DDPP)</li> <li>- Mesures sur les œufs (DDPP)</li> <li>- Mesures fruits et légumes (DRAAF)</li> <li>- Mesures boues STEP</li> </ul> <p>→ recommandation de non-consommation des œufs et chair de volailles</p> <p>→ recommandation de non consommation fruits et légumes, eaux souterraines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une IEM puis EQRS, tierce expertise INERIS en 2025</li> </ul>

# Comment s'informer ?

- Plusieurs **réunions publiques** en 2022 et 2023
- **Comités des élus** tous les 3 mois, depuis juin 2022
- **Pages internet dédiées**, actualisées régulièrement

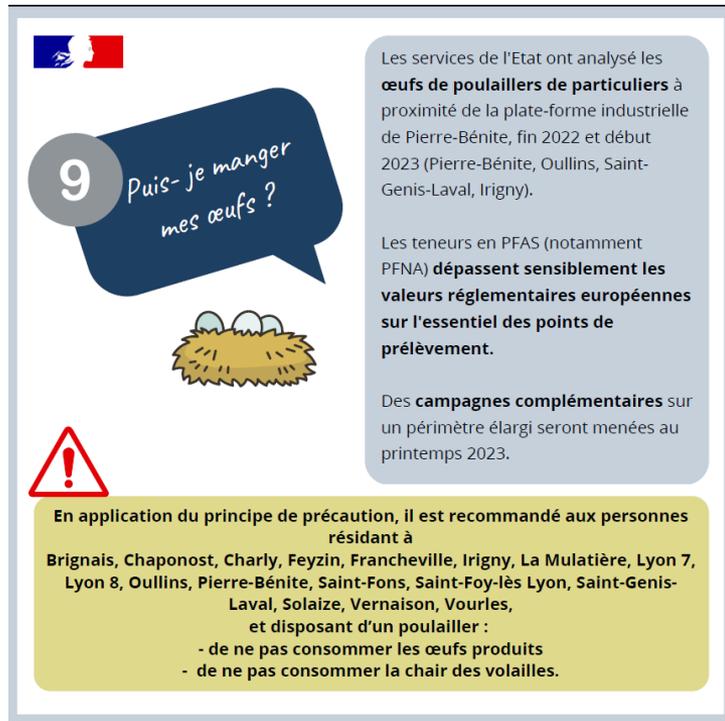
- DREAL :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/substance-perfluorees-pfas-r5711.html>

- ARS :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-et-polyfluoroalkyles-pfas>

- **Un document pédagogique** résumant la situation et les recommandations en 11 questions clefs





**9** Puis-je manger mes œufs ?

Les services de l'Etat ont analysé les **œufs de poulaillers de particuliers** à proximité de la plate-forme industrielle de Pierre-Bénite, fin 2022 et début 2023 (Pierre-Bénite, Oullins, Saint-Genis-Laval, Irigny).

Les teneurs en PFAS (notamment PFNA) **dépassent sensiblement les valeurs réglementaires européennes sur l'essentiel des points de prélèvement.**

Des **campagnes complémentaires** sur un périmètre élargi seront menées au printemps 2023.



En application du principe de précaution, il est recommandé aux personnes résidant à

**Brignais, Chaponost, Charly, Feyzin, Francheville, Irigny, La Mulatière, Lyon 7, Lyon 8, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Foy-lès Lyon, Saint-Genis-Laval, Solaize, Vernaison, Vourles,**  
et disposant d'un poulailler :

- de ne pas consommer les œufs produits
- de ne pas consommer la chair des volailles.